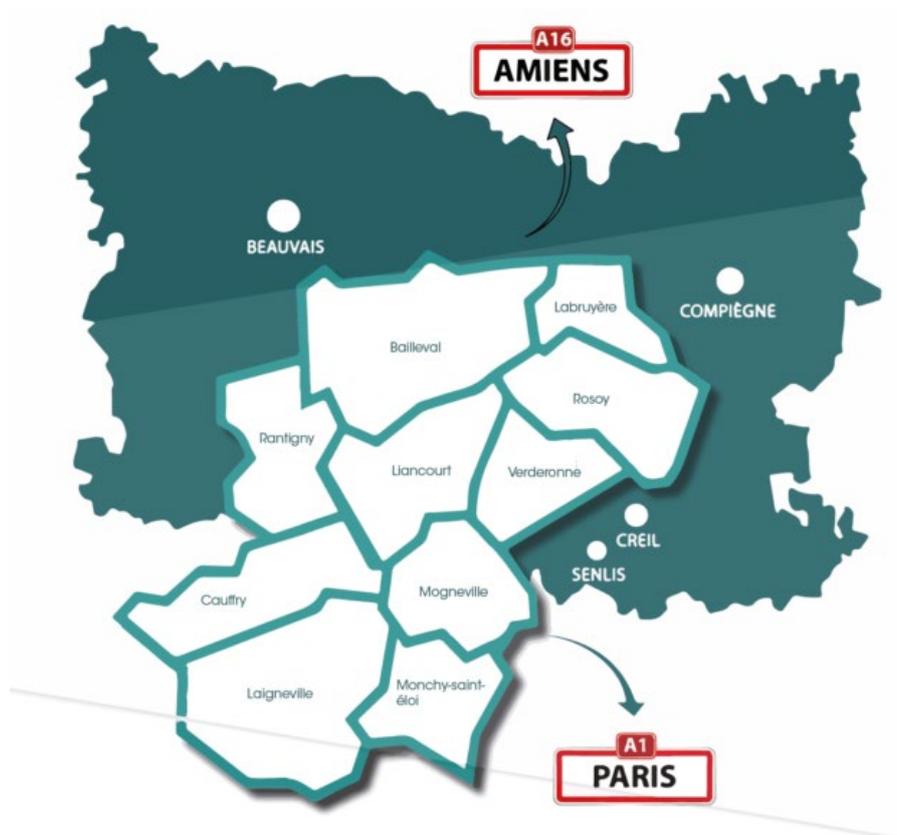


# Communauté de Communes du Liancourtois- La Vallée Dorée

## DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



### Convention Territoriale Globale 2022

# Communauté de Communes du Liancourtois-La Vallée Dorée

## PRESENTATION DU TERRITOIRE

La communauté de communes du Liancourtois – La Vallée Dorée d'une superficie de 46.26 km<sup>2</sup>, créée le 01/01/2002, se situe au centre de l'Oise, autour de la Vallée de la Brèche entre Clermont et l'agglomération de Creil, dans la région des Hauts de France.

La communauté de communes du Liancourtois est un territoire qui reste majoritairement rural. Cependant la proximité de la région parisienne contribue à son attractivité et le Sud du territoire est en cours d'urbanisation<sup>1</sup>.

La communauté de communes du Liancourtois – La Vallée Dorée compte 10 communes pour un total de 23 843 habitants (Source Insee 2019, exploitations principales)

La plus petite commune, Verderonne, compte 489 habitants et la plus grande, Liancourt, 7 010 habitants.

Le territoire de la communauté de communes du Liancourtois compte un quartier prioritaire politique de la ville « Les abords du Parc » situé sur la commune de Liancourt.

Se trouvent également sur la commune de Liancourt ;

- un EHPAD\* de 181 places, l'un des plus importants du Département,
- un foyer ADOMA\* de 249 logements, l'un des plus importants de la Région des Hauts de France et
- un centre de détention, une maison d'arrêt et un quartier pour mineurs\* pour un total de 616 places.

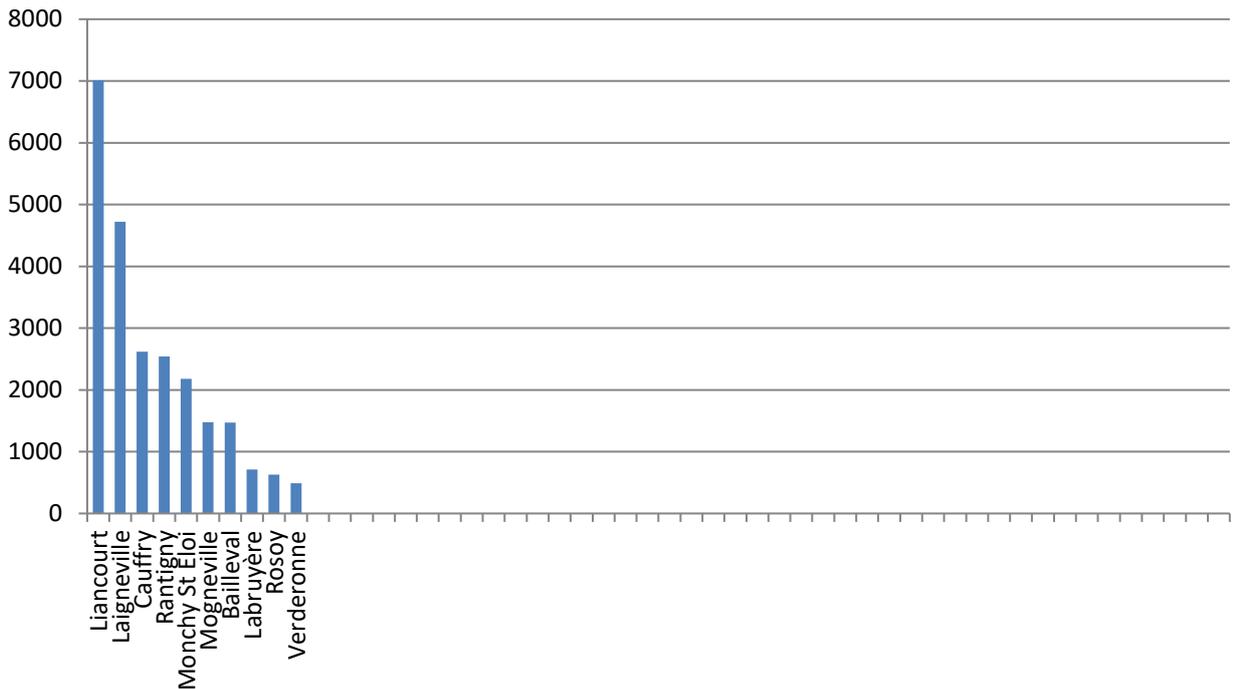
Le siège de la communauté de communes se situe 1 Rue de Nogent à Laigneville.

Rang par ordre décroissant du nombre d'habitants	COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	%
1	Liancourt	7 010	29.40
2	Laigneville	4 721	19.80
3	Cauffry	2 621	10.99
4	Rantigny	2 541	10.66
5	Monchy St Eloi	2 181	9.15
6	Mogneville	1 474	6.18
7	Bailleval	1 469	6.16
8	Labruyère	710	2.98
9	Rosoy	627	2.63
10	Verderonne	489	2.05

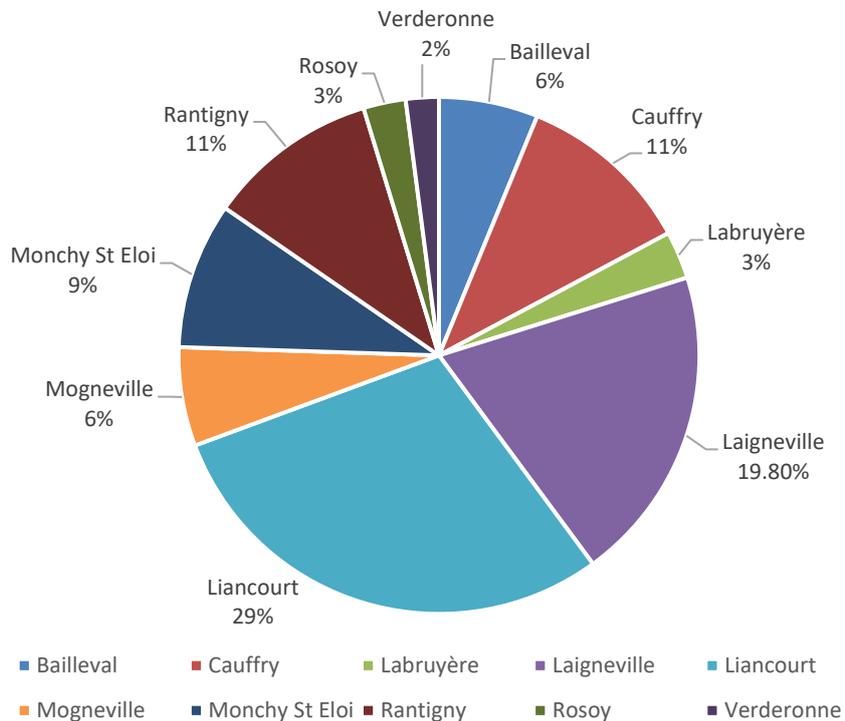
<sup>1</sup> Extrait du Plan Climat Air Energie Territorial

\* Source Registre français du social et du médico-social

## Répartition de la population



## Répartition de la population 23 843 habitants



La population résidant les deux communes de Laigneville et de Liancourt couvre près de la moitié (49%) des habitants de la communauté de communes du Liancourtois-La Vallée Dorée. Les 3 communes de Cauffry, Rantigny et Monchy St Eloi concentre près d'un tiers de la population résidant la communauté de communes du Liancourtois-La Vallée Dorée.

## **LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU Liancourtois-La Vallée Dorée (statut au 18/02/2021) :**

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes-membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

### **LES COMPETENCES OBLIGATOIRES**

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Assainissement : collectif et l'assainissement non collectif ;
- Eau ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- Collecte et gestion des déchets de ménages et déchets assimilés

### **LES COMPETENCES FACULTATIVES**

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Contribution légale au service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Transport scolaire des enfants de maternelle et élémentaire vers la Piscine et le Parc Chédeville
- Très haut débit (arrêté préfectoral du 10 mars 2014)
- Elaboration, mise en œuvre, suivi et révision de schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) sur le territoire de la Communauté de Communes, notamment le SAGE Oise Aronde et le SAGE de la Brèche (arrêté préfectoral du 23 octobre 2014)
- Compétence santé : pallier le déficit de l'offre médicale, formaliser la coordination des professionnels de santé, fluidifier le parcours de soin du patient, améliorer l'accès aux soins et la prise en charge de la population tout en essayant de rendre attractif le territoire et de susciter l'installation de nouveaux praticiens, d'exercer cette compétence à l'échelle des projets intercommunaux, d'assurer la construction, sur le territoire de la commune de Liancourt, et la gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire à l'échelle intercommunale ;
- Mobilité, la communauté de communes du Liancourtois-La Vallée Dorée est désignée Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) ;
- Relais Assistant(e) Maternel(e) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021

**Toutes les autres compétences sont municipales**

## 1 – CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES :

23 843 habitants (Source Insee 2019, exploitations principales)

### Evolution historique de la Population de la Communauté de communes du Liancourtois :

	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
<b>Population</b>	16 095	17 422	20 423	21 479	22 754	23 408	23 843
<b>Densité moyenne (hab/Km<sup>2</sup>)</b>	330.7	358.0	419.6	441.3	467.5	481.0	489.9

(Sources Insee 2019 ; données établies à périmètre géographique identique)

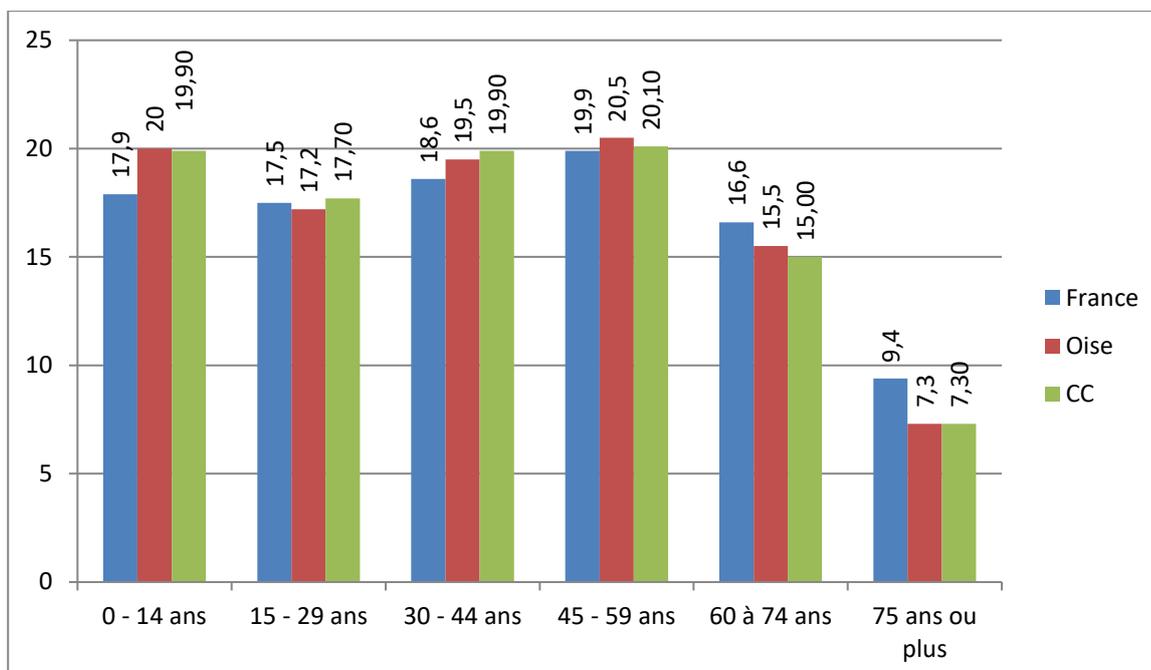
### Indicateurs démographiques de la Communauté de communes :

	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019	France 2013 à 2019
<b>Variation annuelle moyenne de la population en %</b>	1.1	2.0	0.6	0.6	0.6	0.3	0.4
<b>Taux de natalité (%)</b>	12.3	12.8	13.3	12.0	13.4	12.2	11.8
<b>Taux de mortalité (%)</b>	9.6	9.1	8.2	7.4	8.1	8.6	8.9

(Sources Insee 2019)

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

### Répartition de la population par classe d'âge :



(Sources Insee 2019)

La communauté de communes du Liancourtois-La Vallée Dorée connaît une croissance significative de sa population entre 1975 à 2019 (augmentation de 48.14% et une densité moyenne passant de 330.7 à 489.9 hab/km<sup>2</sup>) : celle-ci a été la plus forte entre 1982 et 1990, avant de se stabiliser depuis.

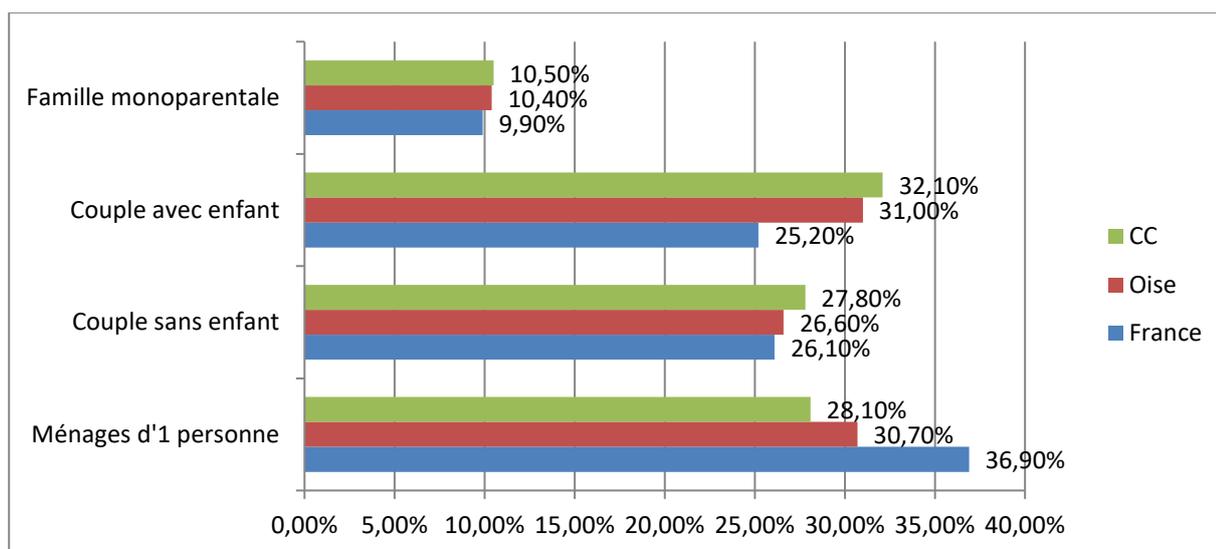
La densité de la population est assez élevée ; elle peut s'expliquer en partie par la proximité du territoire avec Paris et des bassins d'emplois de Creil et Clermont.

Le taux de natalité oscille entre 12.0 et 13.4 % au cours de la période de 1975 à 2019. Il est toutefois supérieur à la moyenne nationale (12.2% contre 11.8%). Le taux de mortalité est quant à lui inférieur à la moyenne nationale (8.6% contre 8.9%).

A l'échelle de la communauté de communes, la proportion des 45/59 ans (20.10% contre 20.5% en 2020 et 19.9% en 2019), 0/14 ans (19.9% contre 20% en 2020 et 17.90% en 2019) et celle de 30/44 ans (19.9% contre 19.5% pour l'Oise et 18.6% pour la France) sont les plus représentées. En revanche, la proportion des 60/74 ans et des 75 ans et plus sont les moins représentées à l'échelle de la communauté de communes (inférieure ou égal à l'Oise et inférieure à la France).

## **2 – TYPOLOGIE DES MENAGES :**

**Ensemble des ménages<sup>2</sup> : 9 307 ménages en 2019**

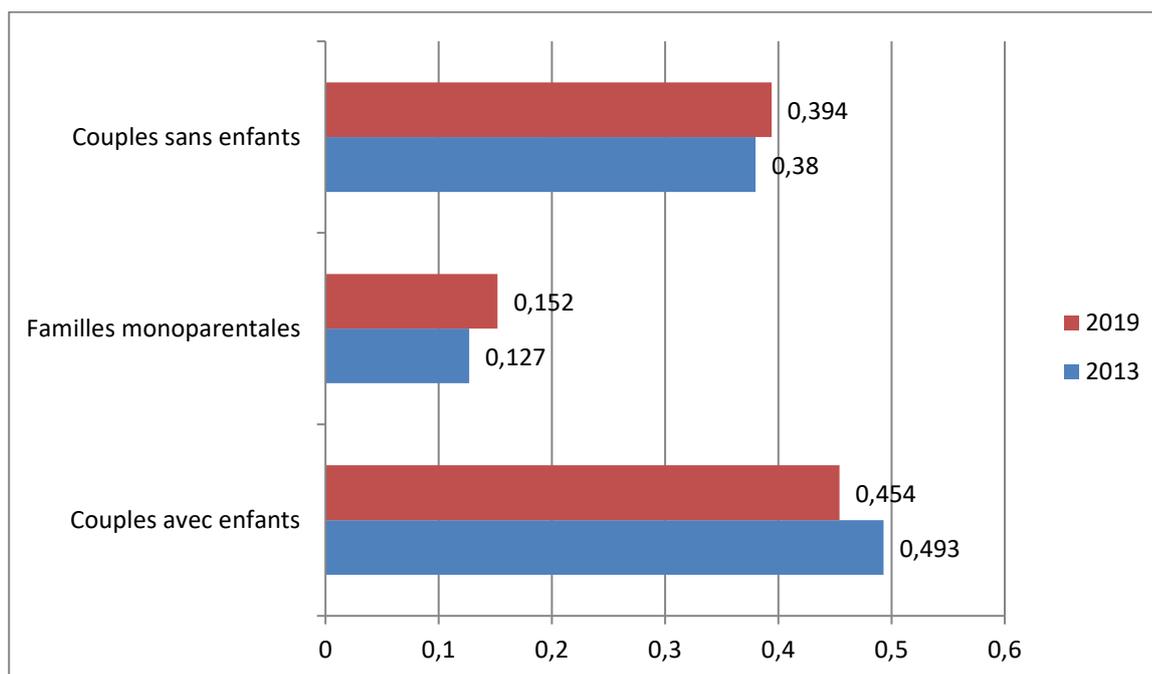


(Sources Insee 2019)

<sup>2</sup> Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

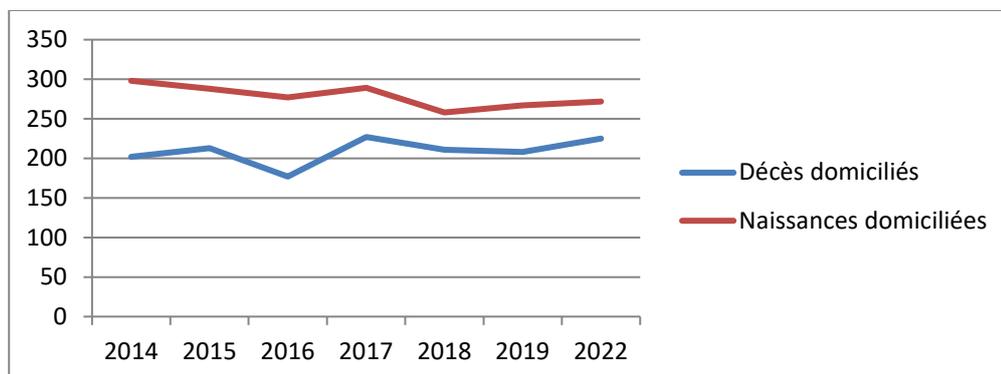
## Evolution de la composition des familles<sup>3</sup> :

6 597 familles en 2019



(Sources Insee 2013 et 2019)

## Naissances domiciliées :



(Sources Insee, statistiques de l'état civil)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Décès domiciliés</b>	202	213	177	227	211	208	225
<b>Naissances domiciliés</b>	298	288	277	289	258	267	272

(Sources Insee, statistiques de l'état civil)

Source Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

En 2019, 32.10% des ménages de la communauté de communes ont des enfants et 10.5% d'entre eux correspondent à des familles monoparentales.

La proportion de couples avec enfants diminue entre 2013 et 2019 où elle passe de 49.3% à 45.4%. En revanche, la proportion de familles monoparentales augmente au cours de

<sup>3</sup> Définition au sens Insee. Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée : soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit d'un adulte avec son ou ses enfants appartenant au même ménage (famille monoparentale).

cette même période pour passer de 12.7% à 15.2%.

Concernant la commune de Liancourt, la proportion de familles monoparentales est de 21.1% quand celle-ci est de 15.2% sur l'échelle de l'EPCI.

Il y a eu, en 2020, 23 naissances de moins qu'en 2014 ce qui représente une baisse de 11.34%. Quant aux décès, il y en a eu 26 au cours de la même période ce qui représente une augmentation de 8.72%.

### **3 – LE LOGEMENT :**

9 993 logements en 2019 dont 9 294 résidences principales, 74 résidences secondaires et logements occasionnels ainsi que 625 logements vacants.

#### **Catégories et types de logement :**

en %	Liancourtois	Oise	France
<b>Résidences principales</b>	93.0%	90.4%	82.1%
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	0.7%	2.4%	9.7%
<b>Logements vacants</b>	6.3%	7.1%	8.2%
<b>Maisons</b>	71.0%	66.8%	55.5%
<b>Appartements</b>	28.5%	32.1%	43.4%

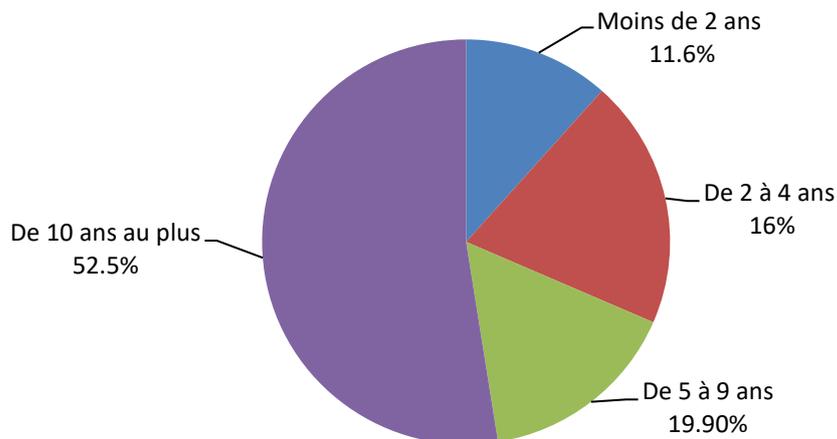
Sources : Insee, RP 2019 (géographie au 01/01/2022), exploitations principales

#### **Résidences principales selon le statut d'occupation :**

	Liancourtois		Oise		France	
	%	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	%	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	%	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
<b>Propriétaire</b>	67.0	20,1	61,4	20,1	57,5	20,4
<b>Locataire</b>	31.4	7.1	36,8	8,8	40,3	8,2
<b>dont d'un logement HLM</b>	14.8	9.7	17,9	12,1	14,7	12,0
<b>Logé gratuitement</b>	1,6	13.2	1,8	11,9	2,2	12,8

Sources : Insee, RP 2019 (géographie au 01/01/2022), exploitations principales

## Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019



Sources : Insee, RP 2019 (géographie au 01/01/2022), exploitations principales

L'habitat du territoire est majoritairement constitué de résidences principales (93%) et est composé en grande majorité de maisons individuelles pour 71% (contre 28.5% de logements collectifs). Les ménages sont propriétaires de leur logement pour 67% d'entre eux.

Lorsque les ménages sont locataires de leur logement (31.4%), près d'un sur deux occupent un logement HLM (14.8%). Cette donnée est à mettre en lien avec la présence d'un quartier prioritaire sur la commune de Liancourt.

Plus de la moitié des habitants habitent la communauté de communes depuis au moins 10 ans. La part des ménages résidant la communauté de communes entre 2 et 4 ans se place en deuxième position (19.9%).

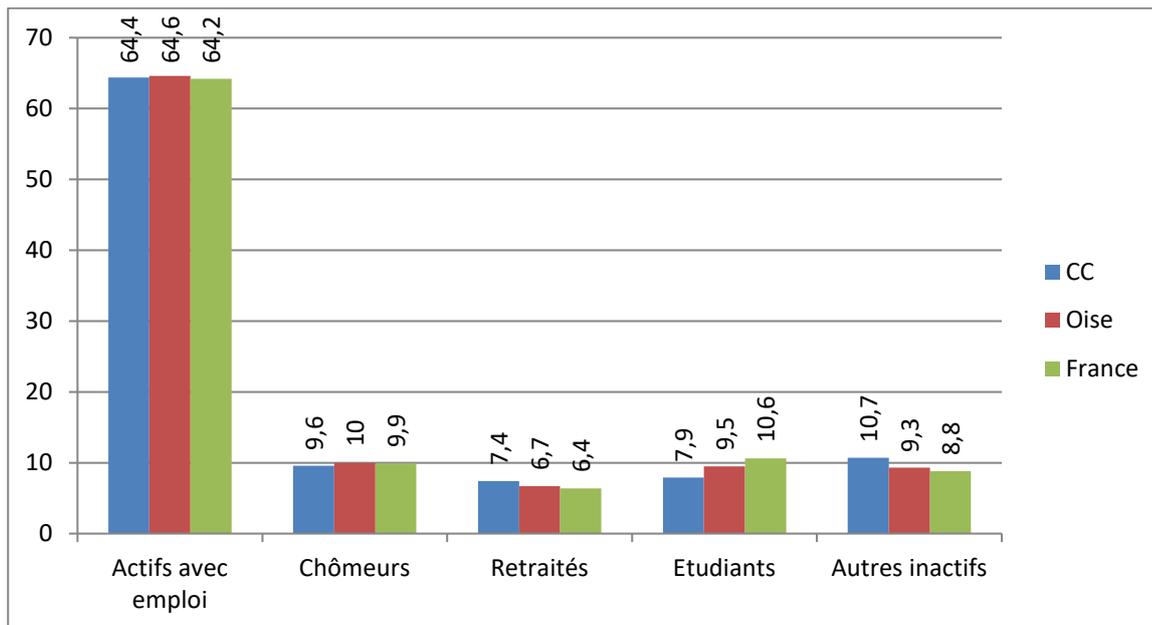
### **4 – CARACTERISTIQUES DES ACTIFS :**

#### **Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %) :**

2019	Liancourtois	Oise	France
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	24.1	24,7	21,9
BEPC, Brevet des collèges, DNB	5.9	5,7	5,5
CAP, BEP ou équivalent	28.6	26,7	24,7
Baccalauréat, Brevet professionnel ou équivalent	17.9	17,1	17,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+2	11.7	11,1	11,0
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+3 ou bac+4	7.3	7,7	9,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+5 ou plus	4.4	7,0	10,5

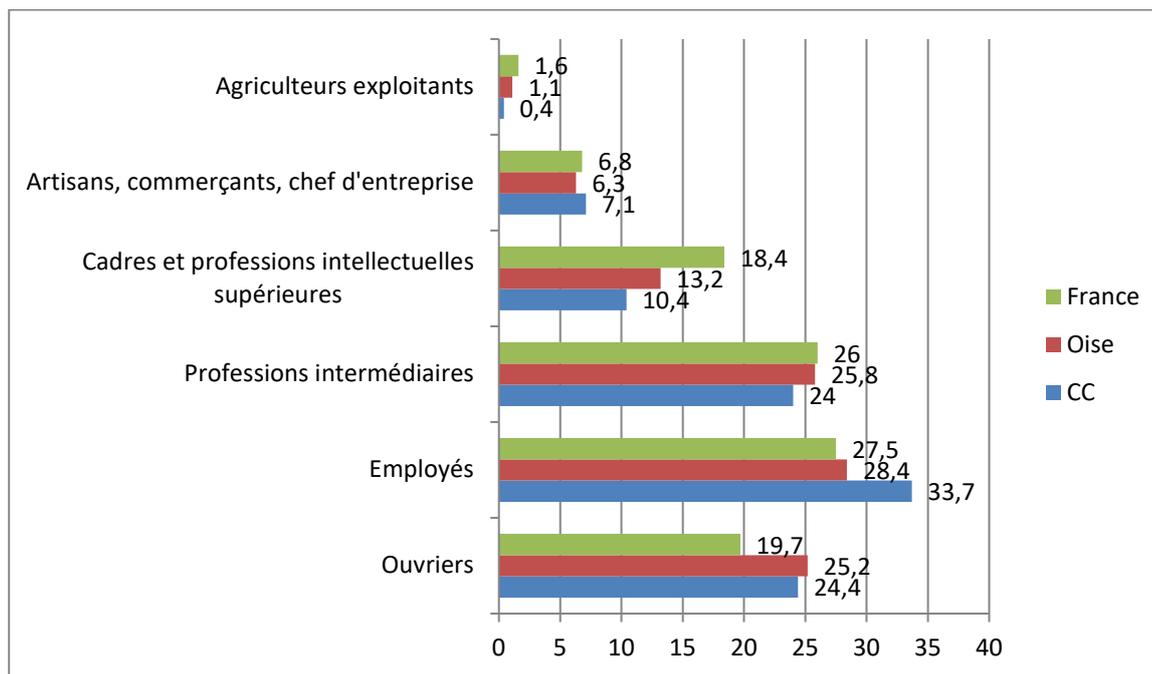
Source Insee 2019

## Type d'activité de la population de la Communauté de Communes du Liancourtois de 15 à 64 ans en 2019 :



Source Insee 2019

## Emplois par catégories socioprofessionnelles en 2019 :



Source Insee 2019

Sur ce territoire,

-24.1% des actifs n'ont aucun diplôme et 5.9% détiennent le BEPC ou brevet des collèges contre respectivement 24.7% et 5.7% dans l'Oise, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne départementale.

-la proportion de ménages détentrice d'un CAP, BEP ou équivalent, de baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent et d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+2 est supérieure à la moyenne départementale.

-en revanche, elle est inférieure pour celle détentrice d'un diplôme au moins supérieur de

niveau bac+3.

64.4% de la population de la communauté de communes sont actifs avec un emploi contre 64.6% dans l'Oise et 64.2% en France.

Le taux de chômage est très légèrement inférieur sur le territoire de la communauté de communes (9.6%) contre 9.9% en France et 10% dans l'Oise.

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur la communauté de communes sont les employés et les professions intermédiaires.

## **5 – FISCALITE DES MENAGES :**

### **MENAGES FISCAUX DE L'ANNEE EN 2019 : hors communautés et sans abris**

	<b>Liancourtois</b>	<b>Oise</b>	<b>France</b>
<b>Nombre de ménages fiscaux</b>	9 178	330 324	27 937 964
<b>Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)</b>	22 500	22 250	21 930
<b>Part des ménages fiscaux imposés (en %)</b>	63.1	61,1	57,6

Source : Insee-DGFIP-Cnaf6Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

### **TAUX DE PAUVRETE PAR TRANCHE D'AGE DU REFERENT FISCAL EN 2019 :**

<b>Taux en %</b>	<b>Ensemble</b>	<b>Moins de 30 ans</b>	<b>De 30 à 39 ans</b>	<b>De 40 à 49 ans</b>	<b>De 50 à 59 ans</b>	<b>De 60 à 74 ans</b>
<b>Liancourtois</b>	10.6	19.1	13.6	11.9	8.6	6.5
<b>Oise</b>	12,9	20,4	16,1	14,6	11,9	8,5
<b>France</b>	14,6	22,2	16,8	16,7	14,6	10,5

Source : Insee-DGFIP-Cnaf6Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

### **DECOMPOSITION DES REVENUS DISPONIBLES SUR L'ANNEE 2019 :**

<b>En %</b>	<b>Liancourtois</b>	<b>Oise</b>	<b>France</b>
<b>Revenus d'activité</b>	76.8	76,8	73.5
dont salaires et traitements hors chômage	71.2	69,6	65,1
dont indemnités de chômage	3.0	2,9	2,9
dont revenus des activités non salariées	2.6	4,3	5,5
<b>Pensions, retraites et rentes</b>	27.2	26,5	28,3
<b>Revenus du patrimoine et autres revenus</b>	5.1	7,4	10,1
<b>Ensemble des prestations sociales</b>	6,1	6,1	5,8
dont prestations familiales	2,7	2,5	2,0
dont minima sociaux	2,4	2,4	2,5
dont prestations logements	1,0	1,2	1,3
<b>Impôts</b>	-15.2	-16,8	-17,7

Source : Insee-DGFIP-Cnaf6Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

La part des ménages fiscaux imposés sur la communauté de communes est globalement supérieure à celle de la France et de l'Oise où elle est de 63.1% contre 57.6% et 61.1%. Toutefois, la part des ménages fiscaux imposés sur la commune de Liancourt est moindre (54% en 2019) contre 63.1% à l'échelle de la communauté de communes.

Le taux de pauvreté (10.6%) du territoire est globalement inférieur par rapport à l'Oise

(12.9%) et la France (14.6%). Il est toutefois supérieur à la moyenne départementale pour la commune de Liancourt (16%). La pauvreté des ménages touche de manière plus marquée les jeunes et plus généralement les moins de 50 ans.

La part des revenus d'activité représente 76.8% des revenus pour la CC. Elle est égale à celle du département (76.8%) et supérieure à celle de la France (73.5%). La part des revenus d'activité est quant à elle de 73% pour la ville de Liancourt.

L'ensemble des prestations sociales représente 6.1% sur la CC contre 6.1% dans l'Oise et 5.8% en France. L'ensemble des prestations sociales représente 9.5% pour la ville de Liancourt.

## **6 – TYPOLOGIE DES ALLOCATAIRES CAF** : source Caf Oise 20/12/2021

Dans l'Oise, 160 123 foyers représentant au total 421 139 habitants bénéficient d'au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 51 % de la population totale. Ce taux de couverture varie de 37,5 à 65 % selon les territoires.

Il y a **4 570 allocataires** sur le territoire de la communauté de communes, soit 2.85% des allocataires de l'Oise.

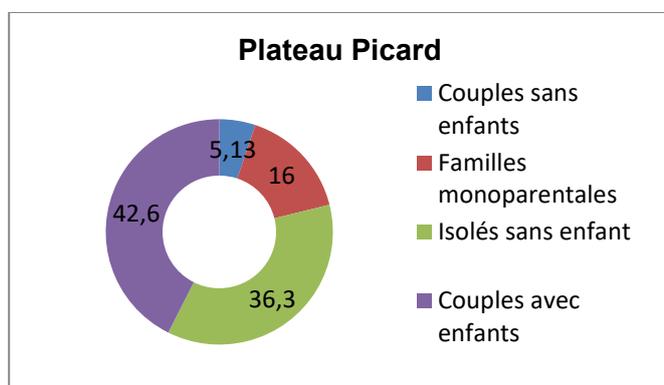
Ces 4 570 allocataires représentent 12 253 personnes.

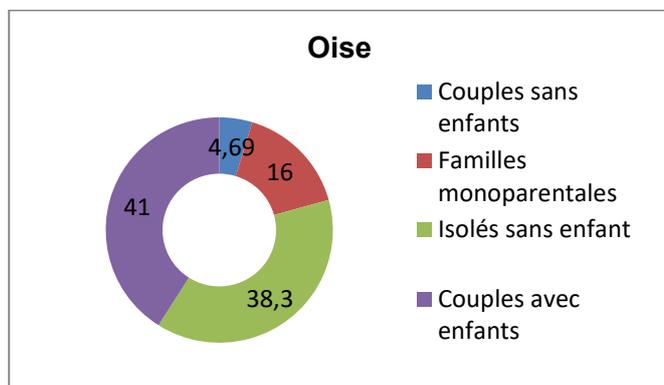
**Ainsi, 51.8 % de la population est concernée par au moins une prestation Caf.**

COMMUNES	ALLOCATAIRES	%
Liancourt	1532	33.52
Laigneville	955	20.90
Cauffry	416	9.10
Rantigny	483	10.57
Monchy St Eloi	366	8.01
Mogneville	405	8.86
Bailleval	194	4.25
Labruyère	80	1.75
Rosoy	80	1.75
Verderonne	59	1.29

Sources – Caf 2020

## **La structure familiale des foyers allocataires**

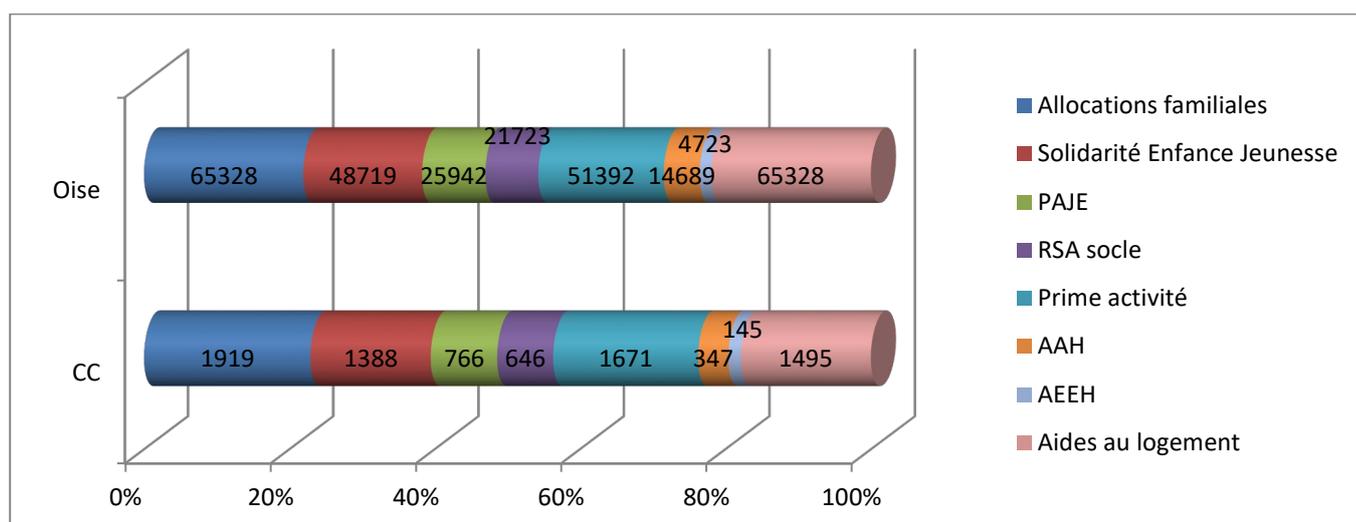




La part des familles biparentales avec enfants parmi les allocataires du Liancourtois est supérieure à celle constatée au niveau de l'Oise. Les isolés, en revanche, sont moins présents. Ces constats sont en cohérence avec le profil de la population générale.

### Les prestations versées

Les prestations versées aux familles du territoire visent en premier lieu à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu : ce sont toutes les prestations d'ordre familial (allocations familiales, Ars, Paje) puis les aides au logement et la prime d'activité.



Sources – Caf 2020

Nombre de dossiers	Allocations familiales	Solidarité Enfance Jeunesse (ASF, ARS, AJPP°)	PAJE	RSA socle	Prime d'activité	AAH	AEEH	Aides au logement
<b>CC</b>	1 919	1 388	766	646	1 671	347	145	1 495
<b>% d'allocataires en bénéficiant</b>	42.00	30.40	16.80	14.10	36.60	7.60	3.20	32.70
<b>Oise</b>	65 328	48.719	25 942	21 723	51 392	14 689	4 723	65 328
<b>% d'allocataires en bénéficiant</b>	40.80	30.40	16.20	13.60	32.10	9.20	2.90	39.50

Montant des prestations versées aux allocataires du Liancourtois au titre du mois de décembre 2019 :

**2 117 107€**

Domaines retenus, à explorer et à développer :

- la petite enfance
- l'enfance
- la jeunesse
- la parentalité
- l'animation de la vie sociale

## DOMAINE 1 : LA PETITE ENFANCE

### Les objectifs de la Caf :

« Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience », ce 1<sup>er</sup> objectif participe à l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018-2022 de la branche Famille, acteur majeur du développement de la politique « petite enfance ».

Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collective existante et de créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

La communauté de communes dispose de la compétence « Relais Petite enfance » et les communes disposent de la compétence « Etablissement du Jeune Enfant ».

### Rappel des éléments statistiques Insee 2019 :

-Le taux de natalité oscille entre 12.0 et 13.4 % au cours de la période de 1975 à 2019. Il est toutefois supérieur à la moyenne nationale (12.2% contre 11.8%).

-Il y a eu, en 2020, 23 naissances de moins qu'en 2014 ce qui représente une baisse de 11.34%.

-57.5% de la population a moins de 44 ans dont 19% ont moins de 14 ans.

-La proportion de couples avec enfants diminue entre 2013 et 2019 où elle passe de 49.3% à 45.4%. En revanche, la proportion de familles monoparentales augmente au cours de cette même période pour passer de 12.7% à 15.2%.

### Données Imaje Caf 2021 :

-Le nombre d'enfants Caf et Msa de moins de 3 ans reste stable entre 2019 et 2021. Il est de 817 en 2019, 802 en 2020 et de 784 en 2021, soit une baisse de 4.04%

-24.6% de ces enfants vivent sous le seuil des bas revenus <sup>1</sup> (26.9% en moyenne Oise)

-16.5% des familles Caf et Msa avec un enfant de moins de 3 ans sont des familles monoparentales (15.3% en moyenne Oise)

-Le taux d'enfants dont tous les parents travaillent (couple biactif ou mono-parent actif) est de 57.2% et a tendance à augmenter légèrement ces dernières années (55.7% en 2019, 55.0% en 2020 et 57.2% en 2021) (54.6% en moyenne Oise)

Le taux de couverture<sup>2</sup> 2019 de l'accueil de la petite enfance de la Communauté de communes du Liancourtois est de 55.9% contre 57.4% au niveau départemental et 59.3% au niveau national.

<sup>1</sup> Un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels après impôts et prestations sociales sont inférieurs à 1 015 euros (Insee, données 2019) selon la définition de la pauvreté utilisée (à 60% du niveau de vie médian).

<sup>2</sup> Le taux de couverture correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans. Modes d'accueil « formels » : assistants maternels employés directement par les particuliers, salarié à domicile, accueil en EAJE (collectif, familial et parental, micro-crèches), école maternelle.

## L'OFFRE D'ACCUEIL ET DE SERVICE PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE

**Une Relais Assistants Maternels (Ram), renommé « Relais Petite Enfance » (RPE), de la compétence de l'Epci, a été créé en 2021.**

Le RPE a été agréé par la Caf pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2025.

1.5 Etp permettent d'animer le service RPE. Les animatrices sont de formation Educatrice de jeunes enfants et Conseillère en Economie Sociale Familiale.

### Les missions du service :

Le référentiel national des relais petite enfance décline les missions du RPE autour de ses deux principaux publics.

### S'agissant des familles :

- les informer sur l'offre d'accueil existante sur le territoire
- faciliter la mise en relation avec les assistants maternels
- les accompagner dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.

### S'agissant des professionnels :

- les informer sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel (Ama)
- les aider dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur le site Caf monenfant.fr
- proposer des temps d'échanges et organiser des ateliers
- lutter contre la sous-activité subie des assistants maternels et promouvoir le métier d'assistant maternel

En plus des missions principales, les RPE peuvent s'engager dans des missions renforcées redéfinies par la Cnaf à partir de 2022 :

- la mission de guichet unique d'information afin de faciliter les démarches des parents et la coordination des acteurs de territoire
- la mission d'analyse de pratique afin de contribuer à l'amélioration continue de l'accueil par les assistants maternels
- la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

Le RPE du Liancourtois devrait s'engager sur la mission renforcée d'analyse de pratique et ouvrira droit à un bonus de 3 000€ annuel en plus de la prestation de service de base si la mission renforcée est mise en place comme dans le plan d'action proposé.

### **Financement CAF 2021 du RPE :**

Prestation de service socle : 21 116.95€

Bonus Territoire : 18 170.39€

**Total : 39 287.34€ soit 80.00% du coût total (49 109.18€)**

Autres financeurs : CDO et MSA, soit 5 337.89€ (10.87%)

Reste à charge CC : 4 483.95€ (9.13%)

## Des assistants maternels indépendants (Ama)

En 2021, le territoire de la communauté de communes du Liancourtois comptait 115 assistants maternels agréés par la Pmi.

Selon des données Caf (Pajemploi), 115 assistants maternels étaient en activité en novembre 2021. 130 ont été en activité au moins 1 mois dans l'année 2021.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans confiés à un assistant maternel était alors de 247.

Le nombre d'assistants maternels sur le territoire est en constante diminution (132 en 2019, 120 en 2020, 115 en 2021) due à des départs en retraite et des conditions difficiles d'exercice du métier.

La moitié des assistants maternels en activité a plus de 50 ans.

18% d'entre eux ont entre 50 et 54 ans, 23% ont entre 55 et 59 ans et 11% ont plus de 60 ans.

### Déterminants de la tension chez les assistant(s) maternel(s) :

	CC Liancourtois	Oise	France
Nombre moyen d'enfants gardés par un assistant maternel	3.1 enfants	3.2 enfants	3.4 enfants
Nombre moyen d'heures rémunérées par enfant gardé	99 heures	110 heures	108 heures
Montant du salaire horaire moyen des assistants maternels	3.96€	3.80€	3.78€
Nombre d'assistants maternels en activité pour 100 enfants de moins de 3 ans	14.7 assistants maternels	13.5 assistants maternels	11.4 assistants maternels

Source Caf-2021

Le nombre moyen d'enfants gardés par un assistant maternel est très légèrement inférieur à la moyenne Oise.

Les assistants maternels indépendants sur le territoire travaillent en moyenne un peu moins que sur l'ensemble du département de l'Oise, soit 11 heures de moins par enfant.

Il y a, en 2021, plus d'Ama en activité pour 100 enfants qu'en moyenne Oise.

Le prix horaire pratiqué est au-dessus de la moyenne.

**Deux crèches sur le territoire de la communauté de communes  
dont l'une gérée par la commune de Liancourt et l'autre par le SIAM Laigneville Monchy St Eloi**

Gestionnaire	Nom de la structure	Année	Nombre de places agréées	Nombre d'enfants inscrits	Nombre d'enfants Aeeh	Nombre d'enfants sous le seuil de pauvreté	Taux d'occupation facturé	Taux d'occupation réalisé	Taux de facturation	Prix de revient unitaire	Participation familiale unitaire	Fourniture des couches	Fourniture des repas
Commune de Liancourt	Le Nid douillet	2021	20	34	0	8	66.41%	64.57%	102.85%	9.74€	1.63€/h	oui	oui
		2020	20	39	0	9	55.44%	54.14%	102.41%	15.47€	1.86€/h	oui	oui
		2019	20	39	0	9	69.23%	65.94%	104.99%	8.50€	2.00€/h	oui	oui
SIAM	Les Hérissons	2021	20	77	3	20	62.62%	59.18%	105.52%	10.37€	1.59€/h	oui	non
		2020	20	68	1	13	54.7%	52.66%	103.88%	16.07€	1.66€/h	oui	non
		2019	20	98	0	26	70.37%	65.56%	107.34%	7.28€	1.46€/h	oui	non

## L'aide au fonctionnement des Caf, la Psu et ses bonus :

Une prestation de service unique (Psu) : elle est proportionnelle aux heures facturées aux familles et vient neutraliser l'impact du barème sur les ressources du gestionnaire. Elle dépend aussi de la fourniture ou pas des repas et des couches, ainsi que du taux de facturation (écart entre les heures facturées aux familles et les heures de présence des familles),

+Bonus handicap, selon le nombre d'enfants porteurs de handicap reçus

+Bonus mixité sociale si le prix moyen payé par les familles <1.35€

+Bonus territoire, montant/place en remplacement de la prestation de service enfance jeunesse dans le cadre du contrat enfance jeunesse

### Calcul de la prestation de service unique, socle de financement

((Nombre d'heures facturées aux familles\*montant horaire Psu)-participations familiales)\*taux régime général)

### Montant horaire Psu

Il est défini chaque année par la Cnaf

En 2022, il est compris entre 4.94€ et 6.01€ par heure-enfant facturée aux familles.

Il garantit un montant de participation Caf +familles pour neutraliser l'impact du barème.

## **Une micro-crèche PAJE est en fonctionnement sur la commune de Cauffry**

Petite crèche collective de 12 places maximum avec des règles un peu plus souples. Pas de directeur mais un « référent technique » sur au moins 0.20 Etp, avec un diplôme tel qu'auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants et une expérience. 40% du personnel titulaire auprès des jeunes enfants doit avoir un diplôme de l'accueil petite enfance (EJE, infirmière, auxiliaire de puériculture).

Le gestionnaire peut choisir d'appliquer aux familles le barème Cnaf identique aux autres crèches et ainsi percevoir une aide au fonctionnement Caf (PSU et compléments). Il peut préférer appliquer son propre barème, plus élevé, prenant en compte les ressources des familles. Dans ce cas, ce sont les parents qui perçoivent directement le « complément de libre choix du mode de garde » (Cmg).

Les nouvelles structures micro-crèches ayant fait le choix de la Psu peuvent bénéficier de financements Caf pour leurs dépenses d'investissement. Pour celles qui ont fait le choix d'établir leur propre barème et qui accueillent des parents ouvrant droit à la Cmg, les conditions d'éligibilité sont quasi similaires aux Mam : être implantées sur des territoires mal couverts (taux de couverture inférieur à 58% en 2022) et dont le potentiel financier est inférieur à 900€. De plus la fourniture des repas et des produits d'hygiène doit être comprise dans le barème en fonction des ressources proposé par le gestionnaire.

## **Une Mam est en fonctionnement sur la commune de Mogneville**

### Des financements Cnaf concernant l'investissement des locaux Mam :

Le Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) peut concerner la création de maisons d'assistants maternels. Elles doivent être constituées en personne morale et être implantées sur un territoire dont le taux de couverture en mode d'accueil est inférieur à 58% et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900€. Les membres de la Mam doivent signer la charte de qualité des Mam et attester qu'au moins un d'entre eux a une expérience antérieure d'accueil de jeunes enfants, soit à domicile soit en établissement.

La Caf de l'Oise peut apporter une aide complémentaire sur ses fonds propres.

**D'autres projets de Maisons d'Assistants Maternels et de Micro-crèches  
sont en cours**

**Des projets pour la petite enfance :**

- Evaluer les besoins en mode d'accueil sur le territoire compte tenu d'une augmentation de la population en fonction des projets dans l'immobilier de certaines communes du territoire
- Augmenter le nombre de places d'accueil au sein de l'EAJE du SIAM
- Augmenter le nombre de places d'accueil individuel en menant une campagne de promotion du métier d'assistant maternel
- Création d'un accueil collectif intercommunal
- Accompagner les porteurs de projets de Mam ou de micro-crèches sur le territoire :
  - Projet de création d'une Mam pour la rénovation d'un local en vue de la création d'une Mam de 16 places sur la commune de Rantigny pour lequel un financement de 188 790€ a été octroyé sur les fonds Plan d'Aides Exceptionnelles en Investissement.
  - Projet d'implantation de micro-crèche éventuelle sur l'une des communes du SIVOM
- Recherche de l'amélioration du fonctionnement des EAJE en les rendant accessibles aux familles en parcours d'insertion professionnelle
- Accueil des enfants porteurs de handicap ou en cours de détection par la Mdp

## DOMAINE 2 : L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

### Objectifs Caf :

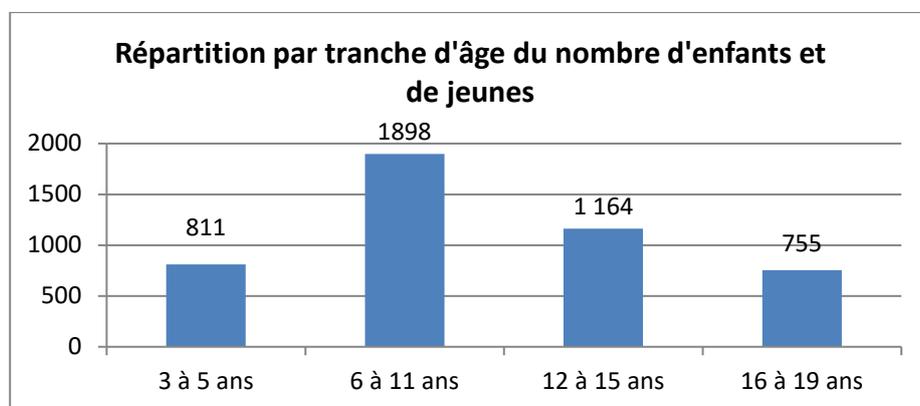
« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent à l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018-2022 de la branche famille, en tant qu'acteur de l'aide au temps libre des enfants et des jeunes et de l'accompagnement du public jeune. »

Il s'agit ainsi de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale, d'affirmer l'action de la Branche, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Les compétences enfance et jeunesse sont communales.

### Données Caf 2021 :

Répartition par tranche d'âge des enfants et des jeunes de la communauté de communes du Liancourtois (4 628 enfants et jeunes) :



**Récapitulatif de l'offre d'accueil à destination des enfants et des jeunes sur le territoire de la communauté de communes du Liancourtois ouvrant droit à un financement de la Caf (prestation de service ordinaire, aide complémentaire éventuelle) :**

Gestionnaires	Equipements
Initiatives Laïques d'Education Populaire (Ilep)	ALSH Périscolaire Bailleval
	ALSH Extrascolaire Bailleval
	Plan Mercredi Bailleval
Mairie de Cauffry	ALSH Périscolaire Cauffry
	ALSH Extrascolaire Cauffry
Mairie de Laigneville	ALSH Périscolaire Laigneville
	ALSH Extrascolaire Laigneville
Mairie de Liancourt	ALSH Extrascolaire Liancourt
	ALSH Périscolaire Mercredi Liancourt

	ALSH Ados Liancourt
Mairie de Mogneville	ALSH Péri-scolaire Mogneville
	ALSH Extrascolaire Mogneville
	Plan Mercredi Mogneville
Mairie de Monchy St Eloi	ALSH Péri-scolaire Monchy St Eloi
	ALSH Extrascolaire Monchy St Eloi
	Plan Mercredi Monchy St Eloi
	PS Jeunes
Familles Rurales Départemental Oise	ALSH Péri-scolaire Rantigny
	ALSH Extrascolaire Rantigny
	Plan Mercredi Rantigny
SIVOM Labruyère Rosoy Verderonne	ALSH Péri-scolaire SIVOM

L'offre d'accueil des jeunes 3/11 ans sur le territoire est assez complète. Chaque commune ou regroupement scolaire ayant une école, propose soit en gestion directe ou via un syndicat ou encore en déléguant le service, un accueil péri-scolaire. Tous les accueils péri-scolaires du territoire ne déclarent pas la pause méridienne auprès du SDJES. Des accueils collectifs de mineurs existent les mercredis et les vacances scolaires sur ce territoire.

Les accueils collectifs de mineurs appliquent un barème dégressif ou l'un des 5 barèmes proposés par la Caf pour le calcul des participations familiales (tarif modulé en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge).

PEDT avec ou sans Plans mercredi en cours ou en renouvellement auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) à partir de l'année 2022/2023 : Bailleval, Monchy St Eloi, Rantigny,

Les communes de Liancourt (Alsh Ados) et de Monchy St Eloi (PS Jeunes) disposent à ce jour d'un accueil spécifique en direction des adolescents.

Des permanences d'écoute via le Tamarin à destination des collégiens ont lieu régulièrement au sein du collège de Liancourt.

### **Prévisions concernant l'enfance et la jeunesse :**

-Des améliorations à envisager au niveau des Alsh telles que la rénovation ou la construction de locaux destinés aux Alsh, le renforcement du travail partenarial entre les équipes d'animation des Alsh et les acteurs locaux (services communaux, Politique de la Ville, structures culturelles...), les échanges entre les équipes d'animation des divers Alsh du territoire pour faire émerger des projets transversaux (passerelles entre les différents services enfance et jeunesse, projets citoyens, projets intergénérationnels, sensibilisation des enfants à l'environnement, la participation des enfants voire des familles dans le fonctionnement des Alsh, accueil des enfants porteurs de handicap ...), les échanges de pratique professionnelle entre les équipes d'animation des divers Alsh du territoire, ...

-Développer les accueils à destination des ados du territoire : déploiement des projets PS Jeunes, de la démarche Promeneurs du net, de PAEJ, mise en réseau des professionnels...

-Investir le champ de l'insertion pour les jeunes en déployant les dispositifs de l'information jeunesse (PIJ), la découverte des métiers, ...

## DOMAINE 3 : LA PARENTALITE

La politique de soutien à la parentalité de la Caf répond aux évolutions des conditions d'exercice de la fonction parentale et accompagne les mutations de la famille. Elle consiste à épauler les parents en les informant, les écoutant et mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle.

3 objectifs majeurs sont poursuivis :

- accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation
- soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents
- accompagner et prévenir des ruptures familiales.

L'accompagnement des familles ayant la charge d'un enfant en situation de handicap constitue une ambition qui traverse ces 3 objectifs.

En ce qui concerne la Communauté de communes du Liancourtois, il n'existe pas d'opérateurs identifiés intervenant spécifiquement dans ce domaine. Toutefois, les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse œuvrant au sein des services et équipements présents sur le territoire peuvent proposer ou souhaitent développer des temps individuels ou collectifs partagés entre les parents, les enfants et les professionnels.

### **Perspectives concernant l'enfance et la jeunesse :**

- Recenser les besoins des familles s'inscrivant dans le champ de la thématique « parentalité » pour évaluer la faisabilité de déployer des actions de parentalité telles que des actions REAAP, LAEP, CLAS, ...

## **DOMAINE 4 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

La branche Famille a réaffirmé son soutien à l'animation de la vie sociale, portée principalement par les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ces équipements, par les projets sociaux qu'ils développent et leur méthodologie d'intervention, sont des outils privilégiés pour encourager la participation et la prise de responsabilité des habitants, faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires, notamment les plus fragiles.

Il n'existe pas d'opérateur dans ce domaine sur ce territoire.

### **Perspectives pour l'animation de la vie sociale :**

- Envisager la mise en place d'actions intergénérationnelles
- Mener une réflexion sur la possibilité de créer une ludothèque et un espace d'animation de la vie sociale
- Développer une offre de séjours de vacances à destination des enfants et des familles sur le site du Parc Chédeville

## **DOMAINE 5 : ACCES AUX DROITS ET LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE**

La dématérialisation des démarches administratives est une évolution facilitante, mais certaines personnes ont un besoin d'être accompagnées dans cette logique de transition numérique. Les Caf souhaitent lever les barrières de l'utilisation des outils informatiques et permettre ainsi aux allocataires d'accéder à leurs droits avec le plus d'autonomie possible.

Il existe sur le Liancourtois une Maison France Services.

## **DOMAINE 6 : HANDICAP**

Cf Les domaines Petite Enfance et Enfance jeunesse pour l'accueil des enfants porteurs de handicap ou en cours de détection par la Mdph

**DES FINANCEMENTS CAF SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS LA VALLEE DOREE**

**A destination des collectivités et acteurs du territoire :**

Les conventions de financement de fonctionnement des services aux familles (prestation de service ordinaire ALSH, prestation de service unique EAJE, contrat enfance jeunesse)

Versement au titre de l'action sociale collective de la Caf de l'Oise :

Typologie des prestations versées :	2019	2020
Prestation de service Ordinaire :	<b>427 691.73€</b>	<b>351 428.50€</b>
- Petite enfance	230 235.18€	169 313.52€
- Jeunesse	197 456.55€	182 114.98€
Participation complémentaire au fonctionnement des accueils de loisirs	<b>91 014.85€</b>	<b>82 081.21€</b>
Prestation du Contrat Enfance Jeunesse	<b>235 279.94€</b>	<b>234 935.80 €</b>
<b>Total</b>	<b>753 986.52€</b>	<b>668 445.51€</b>

Aides exceptionnelles dans le cadre du plan Rebond :

Année 2021 : 98 308 €

Année 2020 : 16 397 €

PS Jeunes pour la commune de Monchy St Eloi

Aides à l'investissement :

Année 2021 : 8 091€ (acquisition d'une structure de jeux extérieurs pour le multi-accueil Les Hérissons et réhabilitation du chalet à destination des adolescents sur la commune de Monchy St Eloi)

Année 2019 : 207 192 € (Construction de l'Alsh de Laigneville et acquisition d'équipement pour l'Alsh de Monchy St Eloi)

# FICHE ACTION N° 1

## Domaine Petite Enfance

### Etat des lieux des besoins en mode d'accueil collectif et individuel pour les jeunes enfants sur le territoire de l'EPCI

#### Collectivités concernées :

**La communauté de communes du Liancourtois au titre du Relais Petite Enfance  
et les communes**

<b>Constats -Eléments Diagnostic</b>	De nombreux départs à la retraite auront lieu très prochainement chez les assistants maternels.  Les familles plébiscitent un mode d'accueil collectif pour leur(s) jeune(s) enfant(s).
<b>Objectifs opérationnels</b>	Développer et améliorer l'offre de service en mode d'accueil collectif et individuel sur le territoire de l'EPCI
<b>Actions</b>	Réaliser une étude de besoins sur l'offre d'accueil du territoire  Analyser le fonctionnement des EAJE et services petite enfance existants (taux d'occupation, prix de revient, services rendus aux familles...)  Mettre en lien l'offre existante et les besoins des familles (horaire atypique, accueil d'enfant porteur de handicap, familles en parcours d'insertion...)
<b>Public ciblé</b>	Jeunes enfants et familles
<b>Programmation</b>	2023/2024
<b>Pilotage</b>	Caf
<b>Co-pilotage</b>	CC Liancourtois
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Partenariats</b> : Collectivités territoriales, Elus, PMI, Msa, <b>Moyens humains</b> : RPE, EAJE, CAF <b>Moyens matériels</b> : Statistiques  <b>Moyens financiers</b> : CC Liancourtois, Conseil départemental de l'Oise dans le cadre de leur règlement d'aides financières, Caf dans la limite de la réglementation et des moyens alloués
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	Présentation de l'étude et d'un projet aux élus pour prise de décision

## FICHE ACTION N°2

### Domaine Petite Enfance

#### Diversifier et stabiliser voire augmenter la capacité d'accueil individuel

#### Collectivités concernées : la communauté de communes et les communes

<b>Constats – Eléments diagnostic</b>	<p>La moitié des assistants maternels en activité a plus de 50 ans. 18% d'entre eux ont entre 50 et 54 ans, 23% ont entre 55 et 59 ans et 11% ont plus de 60 ans.</p> <p>Les futurs départs en retraite ne sont pas compensés par le nombre de nouveaux agréments.</p> <p>Ouverture prévue d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) de 16 places sur la commune de Rantigny</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accroître voire maintenir le nombre d'assistants maternels</li> <li>-Augmenter voire stabiliser le nombre de places d'accueil individuel</li> <li>-Communiquer autour du métier d'assistant maternel</li> </ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sensibiliser les élus des communes qui seront impactées par la plus forte diminution du nombre d'assistants maternels dans les prochaines années</li> <li>-Programmer des réunions d'information sur le métier d'assistants maternels</li> <li>-Poursuivre la campagne de communication</li> <li>-Accompagner individuellement les personnes intéressées par la profession d'assistants maternels</li> <li>-Analyser la situation des personnes intéressées par le métier (agrément délivré, en cours, sans suite)</li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	<p>Elus, Professionnels de la petite enfance</p> <p>Jeunes enfants et familles</p>
<b>Programmation</b>	2023/2024
<b>Pilotage</b>	Communauté de communes du Liancourtois via le RPE
<b>Co-pilotage</b>	Caf
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b> Communauté de communes, Communes, Conseil départemental de l'Oise, MSA, CAF, Pôle Emploi, Mission Locale, la Fepem</p> <p><b>Moyens humains :</b> Elus, RPE, Représentant de la MAM de Rantigny,</p>

	<p>PMI, CAF</p> <p><b>Moyens matériels</b> : Statistiques, réglementation</p> <p><b>Moyens financiers</b> : CC Liancourtois, Communes, Conseil départemental de l'Oise, Caf dans la limite de la réglementation et des moyens alloués</p>
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	<p>Offrir une diversité de modes d'accueil aux parents</p> <p>Nombre de rencontres</p> <p>Date d'ouverture de la MAM</p> <p>Augmenter voire stabiliser le nombre d'assistants maternels agréés et actifs sur le territoire ainsi que le nombre de places en accueil individuel</p>

## FICHE ACTION N°3

### Domaine Petite Enfance

#### Diversifier et augmenter la capacité d'accueil collectif

**Collectivités concernées : Syndicat Intercommunal des Accueils de Mineurs (SIAM), la communauté de communes et les communes**

<p><b>Constats – Eléments diagnostic</b></p>	<p>D'une part, il existe sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-une crèche communale « Le Nid douillet » de 20 places pour 34 enfants inscrits en 2021 à Liancourt</li> <li>-une crèche intercommunale « les Hérissons » de 20 places pour 77 enfants inscrits en 2021 sur la commune de Laigneville</li> <li>-une micro-crèche sur la commune de Cauffry</li> </ul> <p>D'autre part, le nombre de places d'accueil chez les assistants maternels va diminuer dans les prochaines années compte tenu de nombreux départs à la retraite prévisibles.</p> <p>Par ailleurs, la population à l'échelle du territoire de la communauté de communes va augmenter compte tenu de projets immobiliers présents sur certaines communes du territoire.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Diversifier l'offre d'accueil collectif sur le territoire en augmentant la capacité d'accueil théorique en nombre de places au sein de l'EAJE Les Hérissons voire en développant de nouveaux EAJE ou en facilitant l'implantation de micro-crèches PAJE ou PSU sur l'EPCI</li> <li>-Mieux connaître les divers modes d'accueil collectif, leurs particularités et leurs possibilités de financement</li> <li>-Accompagner les porteurs de projets</li> <li>-Rendre les crèches accessibles à un nombre plus important de familles</li> </ul>
<p><b>Actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Organiser une ou plusieurs rencontres collectives d'information pour répondre aux questions des élus, des associations, des candidats à l'accueil et mettre à jour ces mêmes informations. Visualiser des expériences.</li> <li>-Garantir une implantation pertinente de l'offre d'accueil collectif, la pérennité des projets et la qualité de l'accueil en partenariat avec le Conseil départemental de l'Oise</li> <li>-Mettre en place un accompagnement des porteurs de projets et des professionnels par les différents acteurs, en collaboration avec le Conseil départemental de l'Oise</li> </ul>

	<p>Concernant l'EAJE « Les Hérissons »,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Travailler un plan d'agrandissement et d'aménagement des locaux pour qu'ils soient en adéquation avec la réforme petite enfance de septembre 2021</li> <li>-Budgéter les montants des aménagements,</li> <li>-Faire les demandes de subventions,</li> <li>-Réaliser les aménagements</li> <li>-Recruter le personnel en lien avec l'augmentation du nombre de places</li> <li>-Mettre à jour les documents nécessaires au fonctionnement de la crèche (projet d'établissement, règlement et budget de fonctionnement)</li> <li>-Etudier la faisabilité de créer un accueil collectif intercommunal à l'échelle de l'EPCI</li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	<p>Elus, Professionnels de la petite enfance</p> <p>Jeunes enfants et familles</p>
<b>Programmation</b>	2023/2025
<b>Pilotage</b>	Le Syndicat Intercommunal des Accueils de Mineurs (SIAM), gestionnaire de la crèche « Les Hérissons » située à Laigneville pour les projets d'aménagement le concernant
<b>Co-pilotage</b>	Caf
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats</b> : Communauté de communes, Communes, SIAM, Conseil départemental de l'Oise, MSA, CAF</p> <p><b>Moyens humains</b> : Elus, Directeurs EAJE, Représentant de la micro-crèche de Cauffry, PMI, CAF</p> <p><b>Moyens matériels</b> : Statistiques, réglementation</p> <p><b>Moyens financiers</b> : CC Liancourtois, Communes, SIAM, Conseil départemental de l'Oise dans le cadre de son règlement d'aides financières, Caf dans la limite de la réglementation et des moyens alloués</p>
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	<p>Offrir une diversité de modes d'accueil collectif aux parents du territoire</p> <p>Nombre de rencontres</p> <p>Date de création éventuelle de la nouvelle crèche intercommunale, date de mise en œuvre des aménagements de la crèche « les Hérissons »</p> <p>Créer de nouvelles places d'accueil collectif sur le territoire</p> <p>Nombre de nouveaux projets</p> <p>Analyser l'évolution des projets (nombre de projets et résultats : aboutis, en cours, sans suite)</p>

## FICHE ACTION N°4

### Domaine Petite Enfance

#### Rendre la crèche accessible aux familles en parcours d'insertion professionnelle

#### Collectivité concernée : la commune de Liancourt via l'EAJE « Le Nid douillet »

<b>Constat – Eléments Diagnostic</b>	La commune de Liancourt qui compte un quartier prioritaire Politique de la Ville est gestionnaire de l'EAJE « Le Nid douillet ».
<b>Objectifs</b>	Améliorer le fonctionnement de l'EAJE « Le Nid douillet » (taux d'occupation, prix de revient, services rendus aux familles)
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Analyser le fonctionnement de l'EAJE « Le Nid douillet » (taux d'occupation, prix de revient, services rendus aux familles).</li> <li>-Etudier la capacité d'accueil modulée et développer l'accueil occasionnel, notamment pour les enfants dont les parents sont en parcours d'insertion.</li> <li>-Présentation du dispositif Caf des crèches AVIP ; visualiser des expériences</li> <li>-Etudier la faisabilité d'une labellisation du « Nid douillet » en crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)</li> <li>-Informers les familles en parcours d'insertion sur les différents modes d'accueil et les accompagner dans leurs démarches</li> <li>-Définir un cadre d'intervention partagé entre les partenaires concernés pour faciliter et donner des priorités d'inscription en crèche : suivi des parents en recherche d'emploi par les partenaires, modalités d'inscription, engagements et limites (possibilités de réservations, contraintes de « bonne gestion »)</li> <li>-Formaliser une procédure d'inscription à l'attention des familles</li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	Elus, Professionnels de la Petite Enfance Jeunes enfants, familles dont celles en parcours d'insertion
<b>Programmation</b>	2023/2025
<b>Pilotage</b>	Caf
<b>Co-pilotage</b>	EAJE « Le Nid douillet » à Liancourt
<b>Moyens à mettre en</b>	Partenariats : Commune de Liancourt, Conseil départemental de l'Oise, Conseil Régional, Msa, Caf, Pôle Emploi, Mission Locale

<b>œuvre</b>	Moyens humains : Elus, Directeur EAJE « Le Nid douillet », PMI, Caf Moyens matériels : Statistiques, réglementation Moyens financiers : Commune, Conseil départemental Oise dans le cadre de son règlement d'aides financières, Caf dans la limite de la réglementation et des moyens alloués
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	Nombre de rencontres Rencontres collectives et individuelles avec des parents en parcours d'insertion Nombre d'enfants inscrits dont les parents sont en parcours d'insertion

## FICHE ACTION N° 5

### Domaine de l'Enfance

#### Adapter l'offre de service Alsh aux besoins des enfants et des familles sur le territoire de l'EPCI

**Collectivités concernées : les communes du territoire sur lesquelles sont implantés  
des Alsh dont la commune de Laigneville**

<b>Constats-Éléments Diagnostic</b>	Il existe, à l'échelle communale ou intercommunale, un service Alsh à destination de 3/11 ans géré directement par les communes ou par une fédération d'éducation populaire couvrant les principales périodes d'accueil périscolaire (matin, soir et mercredi) et extrascolaire (vacances) à l'exception des vacances de fin d'année.
<b>Objectif opérationnel</b>	Adapter régulièrement le fonctionnement et les animations des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire en visant toujours la qualité du service rendu aux familles
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Harmoniser les fonctionnements des accueils collectifs de mineurs (ACM) du territoire (étudier la faisabilité de déclarer les pauses méridiennes des Alsh périscolaire auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, appliquer aux familles un barème de tarification Caf, encadrer les accueils de mineurs par des animateurs formés et pérennes...)</li> <li>-Analyser la fréquentation des enfants sur les différents temps d'accueil de loisirs (périscolaire dont pause méridienne et mercredi, vacances)</li> <li>-Mettre en réseau les équipes de direction des Alsh du territoire (animer des groupes de travail sur les fonctionnements, réglementation, mutualiser des moyens entre les communes sur toute la communauté de communes, développer des projets transversaux...)</li> <li>-Sensibiliser les équipes d'animation aux questions liées à la parentalité (détection et orientation des parents en difficulté avec leurs enfants, mieux informer les familles sur les dispositifs de soutien à la parentalité, ...)</li> <li>-Améliorer l'accueil des enfants au sein des ACM en construisant, en réhabilitant, en rénovant et en équipant les bâtiments dédiés aux Alsh</li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	Les 3-11 ans et leurs parents
<b>Programmation</b>	A partir de 2023
<b>Pilotage</b>	Collectivités territoriales
<b>Co-pilotage</b>	Caf

<p><b>Moyens à mettre en œuvre</b></p>	<p><b>Partenariats :</b> Caf, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), Education Nationale, Conseil départemental de l'Oise</p> <p>Personne Référente pour la commune de Laigneville : Madame Mildred BLANSTIER, Responsable de l'ALSH et du Périscolaire concernant spécifiquement les actions d'analyse de la fréquentation, de mise en réseau des équipes d'animation, de sensibilisation des équipes d'animation aux questions parentalité et d'amélioration de l'accueil des enfants.</p> <p><b>Moyens humains :</b> Collectivités, équipes d'animation Alsh volontaires, fédération d'éducation populaire, SDJES, Caf</p> <p><b>Moyens matériels :</b> Réglementation SDJES et Caf</p> <p><b>Moyens financiers :</b> Caf, dans la limite de la réglementation et des moyens budgétaires à disposition.</p>
<p><b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Lisibilité pour toutes les familles du territoire des services existants</li> <li>-Renforcement de l'accueil des enfants avec des projets éducatifs de qualité</li> <li>-Nouvelle offre de loisirs pour répondre aux besoins d'accueil des familles en Alsh (dont ouverture des Alsh aux vacances de Noël)</li> </ul>

## FICHE ACTION N° 6

### Domaine de la Jeunesse

#### Développer des projets communaux en faveur des jeunes

**Communes concernées : les communes du territoire dont Liancourt et Monchy St Eloi sur lesquelles est implanté un accueil spécifique à destination des adolescents et Laigneville**

<p><b>Constats – Eléments diagnostique</b></p>	<p>Des attentes de la part des jeunes et des parents</p> <p>Un cadrage Alsh « classique » à adapter ou à assouplir</p> <p>Des locaux à réhabiliter, à aménager, à adapter pour un accueil dédié spécifiquement aux adolescents</p> <p>Un potentiel de jeunes parfois insuffisant pour former un groupe et une fréquentation minimum</p> <p>Existence d'un service jeunesse sur la commune de Liancourt</p> <p>Agrément d'un projet PS Jeunes sur la commune de Monchy St Eloi</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>-Développer de nouveaux services et/ou projets pour les jeunes dont ceux issus du quartier Politique de la Ville en favorisant la prise d'initiative, l'engagement et l'autonomie</p> <p>-Réaliser un état des lieux des accueils et des actions existants sur le territoire</p> <p>-Recenser les besoins des adolescents et des familles</p> <p>-Communiquer l'offre existante auprès des jeunes, des familles et des professionnels</p> <p>- Selon les communes, créer un nouveau service, en développer ou en faire évoluer d'autres, tout en visant les ou une partie des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la mise en œuvre de propositions attractives en associant les jeunes à l'élaboration d'actions, en suscitant leur implication</li> <li>- Accompagner des projets citoyens, solidaires, culturels, sociaux, sportifs proposés par les jeunes.</li> <li>- Favoriser les échanges et les collaborations entre jeunes, encourager la création, les apprentissages de pair à pair.</li> <li>- Mobiliser et « aller vers » les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et « hors les murs ».</li> <li>- Mobiliser les jeunes grâce à une présence éducative en ligne,</li> <li>- Ouvrir le partenariat avec les établissements scolaires</li> </ul>

	<p>-Mobiliser les jeunes autour de leur avenir professionnel : découverte des métiers, création d'un Point Information Jeunesse, ...</p> <p>- Associer les parents</p> <p>-Rénovation ou réhabilitation de locaux destinés à l'accueil dédié aux adolescents</p>
<b>Actions</b>	<p>-Faire évoluer un projet existant « jeunesse » ou élaborer de nouveaux projets d'accueil de jeunes propres à chaque commune.</p> <p>-Modalités d'intervention à déterminer : activités ponctuelles, cadrage ACM ados ou « accueil de jeunes », cadrage plus souple autour d'animateurs qualifiés, PS Jeunes.</p> <p>-Dans ce cadre, présentation des dispositifs d'accompagnement de la Caf en matière de jeunesse (PS Jeunes, appel à projet actions jeunes, Promeneurs du net, Prévention de la radicalisation et promotion des valeurs de la République, PAEJ...).</p>
<b>Public ciblé</b>	Les jeunes 12-25 ans, avec une priorité pour les 12-17 ans et leurs parents
<b>Programmation</b>	2023/2024
<b>Pilotage</b>	La commune de Liancourt
<b>Co-pilotage</b>	Caf
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b> Caf, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), Education Nationale, Communauté de communes, Communes</p> <p>Personne Référente pour la commune de Laigneville : Madame Mariamou DIARRA, Conseillère Municipale déléguée à la jeunesse</p> <p><b>Moyens humains :</b> Personnel Caf Bafd pour cadrage alsh ados Diplôme de l'animation niveau 4 (Bpjeps spécialité loisirs tout public, animation sociale, animation culturelle, Desjeps, éducateur...)</p> <p><b>Moyens matériels :</b> Règlementation SDJES, Caf</p> <p><b>Moyens financiers :</b> Communes, Caf dans la limite de la règlementation et des moyens budgétaires alloués, Politique de la Ville.</p>
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	<p>Pour chaque commune : élaboration d'un nouveau projet ou modification du projet existant avec valorisation des évolutions apportées.</p> <p>Fréquentation des services après leur mise en place</p>

	<p>Nombre de jeunes différents accueillis avec focus sur les jeunes issus du quartier Politique de la Ville</p> <p>Nombre et type de projets de jeunes accompagnés</p> <p>Nombre d'actions hors les murs</p> <p>Dépôt de projets dans le cadre de l'appel à projets Caf « Action jeunes »</p> <p>Partenariat développé</p>
--	--

## FICHE ACTION N° 7

### Domaine de la Jeunesse

#### Créer un réseau jeunesse sur le territoire de l'EPCI

**Communes concernées : les communes du territoire dont Liancourt et Monchy St Eloi sur lesquelles est implanté un accueil spécifique à destination des adolescents et Laigneville**

<b>Constats – Eléments diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence d'un service jeunesse sur la commune de Liancourt</li> <li>-Agrément d'un projet PS Jeunes sur la commune de Monchy St Eloi</li> <li>-Des actions à mutualiser éventuellement entre communes pour créer une dynamique autour de la jeunesse et en garantir leur réalisation</li> <li>-Des expériences à partager entre professionnels</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	-Partager des expériences entre communes pour les services aux familles en matière de jeunesse, monter des actions communes, mutualiser des outils, créer une dynamique locale autour de la jeunesse
<b>Actions</b>	-Création d'un réseau jeunesse sur le territoire permettant aux animateurs de partager leurs expériences et leur savoir-faire, d'organiser des échanges avec des partenaires (CAF, SDJES), de développer des synergies et des propositions d'actions mutualisées. Rencontres 2 à 3 fois /an.
<b>Public ciblé</b>	Les jeunes 12-25 ans, avec une priorité pour les 12-17 ans et leurs parents
<b>Programmation</b>	2023/2024
<b>Pilotage</b>	La commune de Monchy St Eloi
<b>Co-pilotage</b>	Caf
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b> Caf, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), Education Nationale</p> <p>Personne Référente pour la commune de Laigneville : Madame Mariamou DIARRA, Conseillère Municipale déléguée à la jeunesse</p> <p><b>Moyens humains :</b></p> <p>Personnel Caf</p> <p>Bafd pour cadrage alsh ados</p> <p>Diplôme de l'animation niveau 4 (Bpjeps spécialité loisirs tout public, animation sociale, animation culturelle, Desjeps, éducateur...)</p>

	<p><b>Moyens matériels :</b> Règlementation SDJES, Caf</p> <p><b>Moyens financiers :</b> Caf, dans la limite de la réglementation et des moyens budgétaires à disposition.</p>
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	Nombre de rencontres annuelles, ordres du jour, actions mutualisées et bilans.

## FICHE ACTION N°8

### Domaine Parentalité

#### Etudier l'opportunité de développer des actions « Parentalité » sur le territoire de la communauté de communes du Liancourtois

#### Collectivités concernées : les communes du territoire dont Laigneville

<b>Constats-Eléments Diagnostic</b>	Il n'existe pas sur le territoire d'opérateurs spécifiquement impliqués, au sens de la Caf, dans la thématique « Parentalité » en dehors d'actions ou projets ponctuels menés par les services de la Petite Enfance ou d'accueil de loisirs et de la présence de deux structures, Le Petit Bonheur et la Confédération Syndicale des Familles, sur la commune de Liancourt œuvrant en direction des familles du territoire.
<b>Objectifs</b>	Réflexion sur la création d'actions « Parentalité »
<b>Actions</b>	<p>Identifier les problématiques rencontrées par les professionnels qui travaillent avec des enfants/adolescents sur le territoire</p> <p>Réaliser un état des lieux des actions existantes (groupe de paroles, ateliers parents/enfants, conférence débat, sortie familiale...) sur le territoire auprès des acteurs locaux (EAJE, Alsh, associations...)</p> <p>Réaliser un questionnaire auprès des familles pour connaître leur besoin dans ce domaine</p> <p>Présentation aux élus et aux professionnels des dispositifs parentalité par la caisse d'allocations familiales</p> <p>Organiser des réunions de travail pour initier/développer des actions parentalité</p>
<b>Public ciblé</b>	Toutes les familles de la communauté de communes
<b>Programmation</b>	A partir de 2023
<b>Pilotage</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>Co-pilote</b>	Collectivités
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b></p> <p>Communauté de communes Liancourtois</p> <p>Toutes les communes de la communauté de communes</p> <p>Personne Référente pour la commune de Laigneville : Madame Mildred BLANSTIER, Responsable de l'ALSH et du Périscolaire</p> <p>Caf</p> <p>Pmi</p> <p>Confédération Syndicale des Familles</p>

	<p>Le Petit Bonheur</p> <p><b>Moyens humains :</b></p> <p>Les personnels Caf des différents services en fonction des besoins nécessaires à la mise en œuvre de l'action</p> <p><b>Moyens matériels :</b></p> <p>Tous les dispositifs existants sur la parentalité</p> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <p>Dans la limite de la réglementation et des moyens budgétaires dont la Caf de l'Oise dispose</p>
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	Nombre et nature des actions « Parentalité » développées sur le territoire

## FICHE ACTION N°9

### Domaine Animation de la Vie Sociale

#### Présentation des dispositifs Caf relatifs à l'animation de la vie sociale, à la ludothèque et aux séjours de vacances

**Collectivités concernées : la communauté de communes du Liancourtois et  
les communes du territoire dont Laigneville**

<b>Constats – Eléments Diagnostic</b>	La communauté de communes du Liancourtois est dotée d'une Maison de Santé, d'une piscine intercommunale et du Parc Chédeville. Cet outil pédagogique, situé sur la commune de Mogneville, propose aux familles et aux enfants dans le cadre scolaire ou des accueils de loisirs, des activités ludiques, sportives et des animations d'éducation à l'environnement. Cet équipement comprend une aire de camping qui permet l'organisation de courts séjours dans le cadre des accueils de loisirs.
<b>Objectifs</b>	Présentation des dispositifs Caf relatifs à l'animation vie sociale, à la ludothèque et aux séjours de vacances
<b>Actions</b>	<p>Organiser une ou plusieurs réunions de présentation des dispositifs Caf relatifs à l'animation de la vie sociale, à la ludothèque, aux séjours de vacances pour les enfants et adolescents et aux séjours familiaux, à destination des élus et des professionnels</p> <p>Réaliser un état des lieux des structures et des actions présentes sur le territoire relevant de l'animation de la vie sociale</p> <p>Etudier la faisabilité de les faire évoluer vers un dispositif éligible à la Branche Famille</p> <p>Développer les courts séjours de vacances pour enfants et adolescents au Parc Chédeville et étudier la faisabilité de mettre en place des projets de séjours familiaux.</p>
<b>Public ciblé</b>	La population du territoire résidant la communauté de communes du Liancourtois
<b>Programmation</b>	2023/2024
<b>Pilotage</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>Co-pilote</b>	Communauté de communes, communes
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b></p> <p>Communauté de communes du Liancourtois</p> <p>Les communes</p>

	<p>Personne Référente pour la commune de Laigneville : Madame Mariamou DIARRA, Conseillère Municipale déléguée à la jeunesse</p> <p>Les acteurs du territoire</p> <p><b>Moyens humains :</b></p> <p>Les personnels Caf des différents services en fonction des besoins nécessaires à la mise en œuvre de l'action.</p> <p>Les différents acteurs du secteur intervenant dans ce domaine</p> <p><b>Moyens matériels :</b></p> <p>Réglementation Caf sur l'animation de la vie sociale, les séjours de vacances...</p> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <p>La communauté de communes, la Caf dans la limite de la réglementation et des moyens budgétaires alloués</p>
<p><b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b></p>	<p>Nombre et nature des projets, actions « Animation de la vie sociale », « Ludothèque » et « Séjours » développés sur le territoire</p>

## FICHE ACTION N°10

### Domaine Animation de la Vie Sociale

#### Créer un espace d'animation de la vie sociale sur la ville de Liancourt

#### Collectivité concernée : la commune de Liancourt

<b>Constats-Eléments Diagnostic</b>	<p>Il n'existe pas à ce jour de lieu d'animation de la vie sociale sur le territoire.</p> <p>La ville de Liancourt compte un quartier prioritaire Politique de la Ville et une diversité d'établissements particuliers tels qu'une prison, un foyer ADOMA et un EHPAD, le plus grand du département.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Créer un équipement vie sociale (EVS) ou centre social à Liancourt pour tous les habitants de la ville, tous les quartiers, avec une attention particulière pour le quartier relevant de la Politique de la Ville et les publics fragilisés.</li> <li>-Développer les échanges, les liens sociaux, la participation et les initiatives des habitants</li> </ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Collecte et analyse des données du territoire</li> <li>-Rencontre des acteurs locaux (Caf, Département, Etat, associations, services municipaux)</li> <li>-Lancement du processus de concertation avec les partenaires, les associations et les habitants</li> <li>-Définition des orientations prioritaires</li> <li>-Elaboration du projet social (axes prioritaires, objectifs, plan d'actions, critères d'évaluation)</li> <li>-Projet d'implantation de la structure</li> <li>-Recrutement d'un directeur</li> <li>-Ouverture de l'EVS ou du centre social</li> <li>-Organisation d'une fonction d'accueil et d'écoute des habitants</li> <li>-Mise en place d'un conseil d'usagers</li> <li>-Montée en charge progressive du projet social</li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	<p>Tous les habitants de Liancourt, les familles, les personnes en recherche d'emploi avec une attention particulière pour les habitants des QPV et les publics fragilisés.</p>
<b>Programmation</b>	2023/2024
<b>Pilotage</b>	Commune de Liancourt

<b>Co-pilote</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b></p> <p>Ville de Liancourt Conseil départemental Etat Les associations présentes sur le territoire</p> <p><b>Moyens humains :</b></p> <p>Les personnels Caf des différents services en fonction des besoins nécessaires à la mise en œuvre de l'action. Elus, personnel municipal Les différents acteurs du département intervenant dans ce domaine</p> <p><b>Moyens matériels :</b></p> <p>Circulaires Cnaf Animation de la Vie Sociale et agrément</p> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <p>Ville de Liancourt, Conseil départemental dans la limite de leur règlement d'aide financière, Conseil Régional dans la limite de leur règlement d'aide financière, Crédits Politique de la Ville, Caf dans la limite de la réglementation et des moyens budgétaires alloués.</p>
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	<p>Recrutements conformes à la réglementation Caf</p> <p>Locaux adaptés</p> <p>Des actions à destination des publics relevant des QPV et fréquentation des familles des QPV</p> <p>Date d'agrément Caf</p>

## FICHE ACTION N°11

### Domaine Handicap

#### Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil du territoire

**Collectivités concernées : la communauté de communes du Liancourtois et  
les communes du territoire dont Laigneville**

<b>Constats – Eléments Diagnostic</b>	<p>Les crèches, présentes sur le territoire, accueillent au sein de leurs services des enfants bénéficiaires de l'Aeeh ou en cours de détection par la Mdp.</p> <p>Des parents sollicitent un mode d'accueil en Alsh pour leur(s) enfant(s) bénéficiaires de l'Aeeh ou en cours de détection par la Mdp.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Identifier et activer un réseau de professionnels en mesure d'accompagner les familles bénéficiaires d'équipements petite enfance ou d'accueil de loisirs</li> <li>-Formaliser des outils, proposer un accompagnement et un parcours individualisé aux enfants et parents</li> <li>-Sensibiliser les enfants des accueils de loisirs au handicap et favoriser la bienveillance et la solidarité envers des pairs porteurs de handicap</li> </ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Actions de sensibilisation à l'accueil d'enfants porteurs de handicap auprès du personnel de la petite enfance, les assistants maternels et des Alsh, avec le soutien de la MDPH et le centre ressources petite enfance et handicap de l'ADSEAO (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte dans l'Oise) de personnes ressources du territoire ou autres associations</li> <li>-Sensibilisation des personnels référents parmi les équipes (structures petite enfance, les assistants maternels, les accueils périscolaire et extrascolaire)</li> <li>-Actions auprès des enfants fréquentant les Alsh pour les sensibiliser au handicap</li> <li>-Présentation aux élus et professionnels des dispositifs de la Branche Famille sur la thématique du handicap</li> </ul>
<b>Public ciblé</b>	Professionnels, familles et enfants dont celles et ceux confrontés au handicap
<b>Programmation</b>	2023/2024
<b>Pilotage</b>	Communauté de communes, Ville de Liancourt

<b>Co-pilote</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p><b>Partenariats :</b>  La communauté de communes  Les communes  Personne Référente pour la commune de Laigneville : Madame Mildred BLANSTIER, Responsable de l'ALSH et du Périscolaire  Les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse  Les acteurs du territoire  La MDPH  L'ADSEAO</p> <p><b>Moyens humains :</b>  Les personnels Caf des différents services en fonction des besoins nécessaires à la mise en œuvre de l'action.  Les différents acteurs intervenant dans ce domaine</p> <p><b>Moyens matériels :</b>  Réglementation Caf sur la thématique du handicap</p> <p><b>Moyens financiers :</b>  La communauté de communes, les communes, la Caf dans la limite de la réglementation et des moyens budgétaires alloués</p>
<b>Résultats attendus / critères d'évaluations</b>	Nombre et nature des projets, actions « Handicap » développés sur le territoire

## CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT

### **Commune de Liancourt**

Gestionnaire	Nom de la structure	Type d'activité	Dates de conventionnement
Commune de Liancourt	Multi-accueil	EAJE	01/01/2022 au 31/12/2025
Commune de Liancourt	ALSH Ados	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Commune de Liancourt	Mercredis de Liancourt	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Commune de Liancourt	Extra de Liancourt	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023

### **Commune de Mogneville**

Gestionnaire	Nom de la structure	Type d'activité	Dates de conventionnement
Commune de Mogneville	ALSH Péricolaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Commune de Mogneville	ALSH Extrascolaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Commune de Mogneville	Participation Complémentaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023

### **Commune de Monchy St Eloi**

Gestionnaire	Nom de la structure	Type d'activité	Dates de conventionnement
Commune de Monchy St Eloi	ALSH Périscolaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Commune de Monchy St Eloi	ALSH Extrascolaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Commune de Monchy St Eloi	Participation Complémentaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Commune de Monchy St Eloi	PS Jeunes	PS Jeunes	01/01/2021 au 31/12/2023

### **SIAM de Laigneville**

Gestionnaire	Nom de la structure	Type d'activité	Dates de conventionnement
SIAM de Laigneville	Multi-accueil	EAJE	01/01/2022 au 31/12/2025

### **Familles rurales Fédération Départementale de l'Oise**

Gestionnaire	Nom de la structure	Type d'activité	Dates de conventionnement
Familles rurales Fédération Départementale de l'Oise	ALSH Extrascolaire Rantigny	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Familles rurales Fédération Départementale de l'Oise	ALSH Périscolaire Rantigny	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Familles rurales Fédération Départementale de l'Oise	Participation Complémentaire Rantigny	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023

### **Commune de Cauffry**

Gestionnaire	Nom de la structure	Type d'activité	Dates de conventionnement
Commune de Cauffry	ALSH Périscolaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Commune de Cauffry	ALSH Extrascolaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Commune de Cauffry	Participation Complémentaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023

### **Commune de Bailleval**

Gestionnaire	Nom de la structure	Type d'activité	Dates de conventionnement
ILEP (Initiatives Laïques d'Education populaire)	ALSH Périscolaire Bailleval	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
ILEP (Initiatives Laïques d'Education populaire)	ALSH Extrascolaire Bailleval	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
ILEP (Initiatives Laïques d'Education populaire)	Participation Complémentaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023

### **SIVOM de Labryère**

ILEP (Initiatives Laïques d'Education populaire)	ALSH Péricolaire Labryère	ALSH	01/01/2022 au 31/12/2023
ILEP (Initiatives Laïques d'Education populaire)	ALSH Extrascolaire Labryère	ALSH	01/01/2022 au 31/12/2023
ILEP (Initiatives Laïques d'Education populaire)	Participation Complémentaire	ALSH	01/01/2022 au 31/12/2023

### **Communauté de communes du Liancourtois**

Gestionnaire	Nom de la structure	Type d'activité	Dates de conventionnement
Communauté de communes du Liancourtois	RPE	RPE	01/01/2021 au 31/12/2025

### **Commune de Laigneville**

Gestionnaire	Nom de la structure	Type d'activité	Dates de conventionnement
Commune de Laigneville	ALSH Péricolaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Commune de Laigneville	ALSH Extrascolaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023
Commune de Laigneville	Participation Complémentaire	ALSH	01/01/2020 au 31/12/2023